

## Burundi : procès pour "terrorisme" sans aucune assistance juridique

RFI, 09 mai 2012 Burundi : perpétré requise contre Hassan Ruvakuki, correspondant de RFI en swahili Le ministre public burundais a requis ce mardi 8 mai devant le tribunal de grande instance de Cankuzo, dans l'est du pays, la peine maximum contre le correspondant de RFI en swahili et employé d'une radio locale, Bonesha FM, et ses 22 coaccusés, poursuivis pour « actes de terrorisme ». Le procureur de Cankuzo les accuse d'être impliqués, dans des degrés divers, dans l'attaque lancée par une nouvelle rébellion burundaise basée en Tanzanie voisine, les Forces pour la restauration de la démocratie (FRD), en novembre dernier dans cette province.

Le procureur Barbatius Ntakarusho, a requis la perpétré contre Hassan Ruvakuki et ses coaccusés, au bout de six heures d'une audience menée au pas de charge par Albert Ndahimana, le juge-président du tribunal de grande instance de Cankuzo, quelque 250 kilomètres à l'est de Bujumbura. Mais ce procès, qui se voulait exemplaire, n'a pas tenu toutes ses promesses, selon de nombreux observateurs. En décembre 2011, ces prévenus avaient accusé le tribunal de grande instance de Cankuzo, pour cause de suspicion légitime. Ce mardi, neuf des vingt-trois prévenus ont accepté de comparaître, les autres estimant que l'audience ne pouvait se tenir tant que la cour d'appel ne leur avait pas encore signifié sa décision. Le juge-président, qui assure que cela a été fait verbalement, a donc décidé d'aller au bout du procès avec « ceux qui le veulent ». Puis tout est allé très vite. Ces neuf prévenus, de simples paysans pour la plupart, qui ont plaidé « non coupable », ont été entendus pendant environ trois heures, sans aucune assistance juridique. Il y a eu le réquisitoire et l'affaire a été mise en délibéré jusqu'au 20 juin.